

Les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'Unss, pourront pratiquer librement toutes les activités proposées par l'association sportive. Les élèves sont pris en charge du début à la fin de la séance par un professeur d'EPS ou toute autre personne autorisée. Cependant, l'adhésion à l'association sportive du collège est soumise à certaines conditions :

- **Etre élève du collège**, parents ou membre de la communauté éducative
- Compléter l'**Autorisation parentale**
- S'acquitter du cout de la licence qui est de **20 € pour un élève** (25 € pour deux enfants, 30 € pour 3 enfants).  
Les règlements par chèque sont à établir à l'ordre de : **AS collège de Herrlisheim**

Le certificat médical n'étant plus obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, nous partirons du principe qu'un élève apte à la pratique de l'EPS, l'est également pour l'Unss.

#### Une association ouverte à tous :

L'Unss permet à tous les élèves de s'exprimer selon leur motivation. Ils peuvent devenir « **Jeunes reporters** » et couvrir les grands événements (cross, athlétisme, finales), ils peuvent être certifiés « **Jeunes officiels** » et arbitrer les rencontres, ils peuvent se qualifier jusqu'aux championnats de France en s'inscrivant aux « **Compétitions** » ou tout simplement venir pratiquer les activités « **Loisirs** » que nous proposons.

**Lieu et horaires:** au gymnase du collège, le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30 pour les entrainements.

En cas de déplacement, les horaires de départ et de retour seront communiqués aux élèves 48h avant et seront affichés sur le site internet.

#### Cas particuliers :

Lorsqu'une compétition a lieu en même temps que les heures de classe, l'élève s'engage à rattraper les cours manqués. Ne pourront être pris en charge les élèves non convoqués ou sans autorisation parentale. Pour les élèves ne souhaitant pas rentrer en car ou quitter une manifestation sportive avant la fin : un mot des parents est nécessaire, nous précisant le nom de la personne qui viendra récupérer l'enfant. Les enseignants se laissent la possibilité de refuser des élèves en cas de : mauvaise conduite ou comportement à risque, licence pas en règle, tenue de sport pas en règle, non respect des horaires, etc.

### AUTORISATION PARENTALE

Nom et Prénom de l'élève : .....

Né(e) le ...../...../.....

En classe de : .....

Je soussigné(e) ....., en ma qualité de père, de mère ou de représentant légal (1), autorise mon enfant ci dessus, à participer aux activités proposées par l'association sportive et l'Unss.

Activités sportives que vous souhaitez pratiquer à l'Unss : .....

Dans le cadre exclusif de l'Unss :

- J'accepte la diffusion d'images sur tout support médiatique (2)
- J'autorise le Professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence (2).

Personne à contacter : .....

Tél. : ...../...../.....

Assurance (*facultatif*) : Notre association sportive a souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAIF pour tous les élèves licenciés à l'UNSS. Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie du complément d'assurance « IA Sport+ » de la MAIF pour les dommages corporels, faites en la demande auprès du professeur d'EPS (*un complément de cotisation vous sera demandé*).

Fait à ....., le ..... Signature :

(1) *Rayer la mention inutile*

(2) *Rayer en cas de refus d'autorisation*

Reçu : ..... € (chèque – espèces) - N° de licence : 24078 / .....